

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT'S D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 24 septembre 2024
--	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	13 septembre 2024	17 septembre 2024

N° délibération	Objet
2024-076	Remboursement de frais

Le 24 septembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Claude MOREL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, André PAUL à Georges MORVAN

Excusés : Anne ROLLAND, Thiphaine BODENEZ, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Claude MOREL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La communauté de communes avait choisi en 2022 d'avoir un véhicule publicitaire Renault Kangoo à disposition pour son service technique.

A l'issue des deux ans de contrat, la communauté de communes a choisi de racheter le véhicule à France Régie Editions. Pour cela l'établissement de la nouvelle carte grise est à la charge de la communauté de communes et le paiement des frais ne peut se faire que par carte bancaire sur le site de l'ANTS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240924-2024076-DE

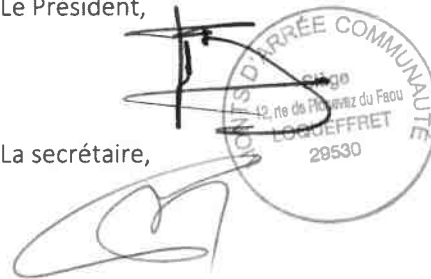
Ainsi, Il est demandé de rembourser la personne qui a fait l'avance des frais nécessaires à l'établissement de la carte grise au nom de Monts d'Arrée Communauté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- D'autoriser de rembourser les frais engagés pour la réalisation de la carte grise du Renault Kangoo d'un montant de 322,76 € H.T.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

The image shows two handwritten signatures. The first signature is in black ink and is positioned above a circular official stamp. The second signature is in blue ink and is positioned below the first. The circular stamp contains the text "MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ" around the top edge, "42, rue de l'Éclaircie du Faou" in the center, and "LOGUEFFRET 29530" at the bottom.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 26 septembre 2024